

déférence en bas, le contentement et la modération partout. Mais, si vous voulez ces choses sérieusement, si vous les voulez efficacement, mettez donc à profit ces grandes forces morales dont le christianisme a le secret ; tout au moins ne les diminuez pas, ne les amoindrissez pas. Avec l'Eglise, avec la religion vous pouvez résoudre la question ouverte. Sans l'Eglise, sans la religion, vous ne pouvez rien, absolument rien ! (Très bien ! et applaudissements répétés à droite). — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses amis.)

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

### Les tisseurs de Lyon

On lit dans le *Salut public* : Les tisseurs lyonnais tiennent, depuis plusieurs semaines, réunions de réunions. Ils s'agissent pour demander le retour aux prix de façons convenus jadis avec les fabricants et dont le chiffre a été diminué par beaucoup de maisons.

De leur côté, les fabricants répondent qu'avec les prix du tarif, il leur est impossible de vendre leur marchandise, plus chère alors que celle fabriquée à l'étranger.

La solution du problème est difficile, comme on le voit ; on pouvait cependant espérer que, comme il est arrivé souvent, quelques concessions mutuelles arriveraient à mettre momentanément tout le monde d'accord. Malheureusement le conflit s'est envenimé entre les tisseurs et une maison, celle de MM. Barral et Gacogne, et les ouvriers travaillant pour cette maison se sont mis en grève.

Des réunions de tous les groupes ouvriers vont avoir lieu pour venir en aide aux grévistes.

D'autre part, on nous signale une nouvelle grève à l'usine de Paviot, près Voiron, appartenant à MM. Pochay et Bruny. Cette usine occupe environ cinq cents ouvriers.

Les ouvriers demandent une augmentation de salaire ; elles ne peuvent gagner disent-elles, que 90 centimes ou 1 franc par journée de travail de quatorze heures et quart. Elles demandent aussi que la journée de travail soit réduite à douze heures effectives !

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier) et PAR FIL SPÉCIAL

Séance du lundi 4 février 1884

PRÉSIDENCE DE M. BRISON.

### Les couloirs

La commission d'enquête sur la crise ouvrière sera nommée jeudi.

L'Union démocratique a examiné le projet de loi relatif aux manifestations sur la voie publique ; la majorité est favorable à l'amendement Goblet.

La droite royaliste a examiné la conduite à tenir au sujet des interpellations Haentjens, Colbert-Laplace ; elle a décidé de s'y rallier. Elle s'opposera au projet concernant les institutrices. A propos du projet Laisant sur les Monts-de-Piété, elle déposera une proposition tendant à la décentralisation de ces établissements.

Les bureaux des groupes de la gauche se réuniront demain afin d'examiner la question de savoir s'il y a lieu de nommer un scrutin de liste la commission proposée par M. Clémencau ; et en cas d'affirmative, de former des listes.

### La séance

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### Le chemin de fer du Sénégal

L'AMIRAL PETROV dépose un projet de crédit pour les chemins de fer du Sénégal.

### L'interpellation Haentjens

M. HAENTJENS, à propos des conventions avec les Compagnies de chemin de fer, justifie les tarifs de pénétration ; il reproche à l'Etat de n'avoir pas exigé de réduction entre les petites gares ; il demande que la troisième classe bénéficie de la réduction de 3/0 imposée aux Compagnies.

M. RAYNAL répond que les compagnies doublent la réduction pour la 3e classe après le dégrèvement des transports par l'Etat. Mais, il appartient à M. Tirard de dire s'il peut distriure 24 millions du budget de 1875.

Est adopté par 410 voix contre 25, un ordre du jour portant que la Chambre prend acte des déclarations du Dr Sénéchal.

Puis on décide, à mains levées, de dessaisir la commission du budget du projet relatif au chemin de fer du Sénégal pour le confier à une commission spéciale.

### Interpellation Colbert-Laplace

M. COLBERT-LAPLACE signale des communes écartées de la répartition des fonds de la caisse des chemins vicinaux. Il fait à des manœuvres discutables, il cite des chiffres.

L'orateur se plaint que certains départements aient été injustement privés de la part à laquelle ils avaient droit dans la répartition des fonds de la caisse des chemins vicinaux. Il entre dans les détails des chiffres et déclare que la manière de faire du gouvernement est funeste, déplorable, contraire aux voix et aux besoins du pays.

M. MAGUER répond en protestant contre ces accusations, il prétend qu'aucun département n'a été sacrifié.

M. COLBERT-LAPLACE explique qu'au lieu d'aller chercher des colonies lointaines, il serait préférable d'ouvrir de nouveaux chemins vicinaux. L'orateur dépense un ordre du jour motivé.

Le gouvernement demande l'ordre du jour pour et simple qui est adopté.

M. ANDRIEUX demande la mise à l'ordre du jour des bureaux de demain, de la nomination d'une commission chargée d'étudier la question ouvrière.

Plusieurs membres demandent jeudi.

M. ANDRIEUX insiste pour demain.

M. Haentjens et Laroche-Joubert demandent également que la nomination ait lieu, demain,

parce que, jeudi, plusieurs députés de la droite seront retenus par une douloureuse cérémonie.

M. Rouvier propose jeudi. Il objecte le besoin d'à profit ces grandes forces morales dont le christianisme a le secret ; tout au moins ne les diminuer pas, ne les amoindrisse pas. Avec l'Eglise, avec la religion vous pouvez résoudre la question ouverte. Sans l'Eglise, sans la religion, vous ne pouvez rien, absolument rien ! (Très bien ! et applaudissements répétés à droite). — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses amis.)

Roubaix, et nous devons applaudir à l'idée qu'ont eu les organisateurs d'ajouter un élément nouveau au programme habituel de ce genre de fêtes.

Mme Hervey et M. Minuart ont joué les *Noces de Jeannette* avec un tel brio ; ils ont fait ressortir les beautés musicales de ce modèle des opérettes avec tant de délicatesse et de talent, qu'ils ont fait le clou de la soirée.

Le public leur a fait, à tous deux, une chaleureuse ovation.

On nous assure qu'en présence de ce succès, le *Choral Nadaud* a l'intention d'offrir prochainement à ses membres honoraires une soirée théâtrale complète.

L'idée est heureuse et le sera davantage encore si, pour la mettre à exécution, on fait de nouveau appel au concours de Mme Hervey et de M. Minuart.

Le porte-monnaie contenait une somme de 25 francs, un chaplet et trois médailles.

Le même jour, vers 3 heures, pendant qu'il manœuvrait pour prendre la mer, le vapeur anglais *Westoe*, de Shields, s'est jeté sur le quai du Ribaud, dont il a brisé 3 montants.

Ce navire n'a pas subi d'avarie.

Cour d'assises du Nord

Audience du 4 février 1884

1<sup>e</sup> affaire. — Tentative de vol avec effraction

Le sieur J.-B. Lecœur, âgé de 34 ans, né à Lille, de parents belges, condamné par le tribunal correctionnel de cette ville, le 3 décembre 1881, à un mois de prison, pour outrages et rébellion, a subi en outre de nombreuses condamnations pour ivresse et violences. Edouard Vanthourouth, né à Armentières, de parents belges, condamné à Lille, le 27 janvier 1883, à un mois de prison pour coupe. Louis Decuyper, né à Bruges, (Belgique), condamné à Beauvais, le 14 mai 1872, à une moitié de prison pour vol. Henri Hébrant, âgé de 48 ans, tailleur de cristal, né à Liège. Louis Haubry, de 42 ans, représentant de commerce, né à Strasbourg, (Alsace-Lorraine), Giuseppe Giacomelli, né à Bresciano, province de Brescia, (Italie), condamné à Orléans, le 23 décembre 1882, à 13 mois de prison pour vol, flûterie et vagabondage. Louis-Arnold-Julien Ledent, né à Liège, condamné à Paris, le 27 avril 1881, à 8 jours de prison, pour outrage aux agents.

Autres expulsés. — Adolphe Braxis, J.-B. Bellin, Caroline Brandt, Jean-Pierre Douet, Henri Dehouze, Léon Mestrez, Jacques Laverge, Jean Callebaut, Pierre Gabreau, Emile Philippe, J.-B. Corneli, Emile Christiaens, condamnés libérés, devant être expulsés du territoire français, en vertu d'arrêtés du ministre de l'intérieur.

Reconnu coupable, Lecœur est condamné à cinq ans de réclusion.

Édouard : — M. Duhamel.

2<sup>e</sup> affaire. — Faux

Alexandre Caudmont, 56 ans, né à Hardain, ancien marchand de grains.

Le 15 mars dernier, Caudmont, était déclaré en faillite. Il était en effet de notoriété publique, qu'il avait disparu de son domicile le 2 mars précédent, laissant en abandon son commerce et se trouvant en état de cessation de paiement.

Le syndic évalua le passif de la faillite à 10,000 francs, l'actif à 1,600 franc.

Bientôt des faits plus graves furent relevés contre le failli. Il avait mis en circulation et négocié chez divers banquiers de Valenciennes et de Cambrai, dix billets à ordre faux, montant à 4,600 francs environ et revêtus de fausses signatures.

Reconnu coupable, Caudmont est condamné à 2 ans de prison et 100 fr. d'amende.

Le sacerdoce dans les diverses contrées de l'Europe

Les amis et connaissances de la famille DUHAMEL-SEGARD, sont priés d'assister à l'obit de M. Menet du Mois qui sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 7 février 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules DUHAMEL, décédé à Roubaix, dans sa 58<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille DELREUX-FONTAINES, qui par oubli n'auraient pas reçu le lettré de faire-part du décès de Dame Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, ferme de Vervar.

Les amis et connaissances de la famille VAYMEL-ROBBIN, qui par oubli n'auraient pas reçu le lettré de faire-part du décès de Dame Clémence ROBBIN, décédée à Tourcoing, le 4 février 1884, à l'âge de 60 ans, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à ses funérailles, qui auront lieu au Maître-autel de l'église Notre-Dame, à Tourcoing, le 4 février 1884, à 9 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 1<sup>er</sup> février 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> février 1884, à l'âge de 51 ans, sont priés de constater le présent avis en tenant lieu et tenant lieu et tenant lieu au saint anniversaire aux Convoi et Sainte Solennité, qui auront lieu le jeudi 7 du mois d'août, à 8 heures, en l'église Sainte-Elizabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Bain-Pain, 53.

Un obit solennel à l'âge de 51 ans, pour le repos de l'âme de M. Josephine DELREUX-FONTAINES, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</</sup>